



Le 06 Octobre 2025

A Kinshasa

OBJET : INVITATION À SOUMISSIONNER

| | |
|-------------------------|---|
| Référence projet | NDICI AFRICA/CSO/2024/460-903 |
| Intitulé Projet | Projet d'appui au renforcement des organisations de la société civile à Kinshasa (PARK) |
| Référence marché | 04/CD.Kins/PARK-UE/10-2025 |
| Intitulé marché | Réalisation d'un Etat de lieu du dispositif d'incubation du centre Caritas Développement Kinshasa |

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la réalisation du « Projet d'appui au renforcement des organisations de la société civile à Kinshasa (PARK) », financé par l'Union européenne, la Caritas Développement Kinshasa (CD.Kins, co-demandeur du projet, a le plaisir de vous faire parvenir la présente Demande de propositions. Il s'agit d'une procédure négociée concurrentielle pour l'attribution d'un marché de services relatif à la réalisation d'un diagnostic des filières et étude de marché des produits maraichers dans la ville-province de Kinshasa.

Le dossier d'appel d'offres, joint à la présente invitation à soumissionner, est composé des parties suivantes :

- Les termes de référence
- Les modalités de choix des propositions de prestation
- Les modèles de formulaires à retourner par le soumissionnaire
- Le modèle de contrat de prestation de services

L'autorité contractante peut accepter d'autres preuves pouvant certifier que ces conditions sont remplies.

Les offres doivent rester valides durant une période de soixante jours (60) jours, à compter de la date limite de soumission des offres.

Il s'agit d'un appel d'offres national restreint.

Le dossier de candidature est à envoyer **au plus tard 27 octobre 2025 à 16h** par courrier électronique à : caritaskinshasa@gmail.com copie à : christiannkwe@caritasdev-kin.org philberttulunda@caritasdev-kin.org, dibwé-yuma.rdc@gret.org avec la mention « « Diagnostic des filières et étude de marché – Projet PARK » ».

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous saurez apporter à notre requête, et vous prions d'agréer l'expression de nos meilleures salutations.

Abbé MASUNGA NDOTONI Bienvenu

Directeur



Termes de référence pour le recrutement de consultants locaux pour réaliser une étude de marché et un diagnostic de filières maraichères porteuses dans le cadre du projet PARK

I. LE PROJET PARK

Le Gret et la Caritas Développement Kinshasa (CD Kins) mettent en œuvre le Projet d'appui au renforcement des organisations de la société civile à Kinshasa (PARK), qui a démarré en mars 2025 pour une durée de quatre ans. Le projet PARK cherche à développer une approche holistique, intégrant les enjeux de lutte contre les inondations, de gestion des déchets et de promotion de l'agriculture péri-urbaine permettant de créer des synergies d'actions entre des quartiers précaires et les zones périurbaines adjacentes dans une logique d'économie circulaire. Les cibles sont une quinzaine des 28 OSC des 3 quartiers N'danu, Salongo (Commune de Limete) et Abattoir (Commune de Masina), 74 organisations de producteurs agricoles et 240 agripreneurs, jeunes et femmes, issus des ménages maraichers de Kinshasa.

Il convient de préciser que le projet est mis en œuvre dans le contexte d'urbanisation croissante de la ville-province de Kinshasa. Les producteurs maraichers cibles exploitent de petites superficies (environ 600m² en moyenne), en location pour plus de 70% d'entre eux, et disposent de moyens limités pour accéder à certains équipements de production, comme des matériels d'irrigation, des serres agricoles etc.

Dans ses actions de soutien à ces producteurs maraichers, le projet vise à renforcer les capacités de leurs organisations en matière de gouvernance, à appuyer l'adoption de pratiques agroécologiques et à valoriser des produits maraichers agroécologiques porteurs vers des marchés à plus forte valeur ajoutée. Le projet soutient également la création et le développement des microentreprises individuelles identifiées, au profit des femmes et des jeunes, dans le domaine de l'agriculture et principalement dans la production maraichère.

Le renforcement des dispositifs de formation et d'insertion du Centre Agroécologique Liziba, créé à l'initiative de la CD Kins, est au cœur de la stratégie de renforcement des capacités des organisations de producteurs et des agripreneurs. Ce centre constitue un outil de développement et de diffusion des pratiques agricoles innovantes et durables.

Les différents producteurs (membres des OP et agripreneurs) recevront ainsi du Centre Libiza, avec l'appui de la CD Kins, un ensemble d'appuis et accompagnements visant à améliorer la rentabilité et les performances de leurs exploitations maraichères, alliant le renforcement des capacités techniques et la diversification de la production, la promotion des cultures relativement nouvelles et à forte valeur ajoutée, l'accès facilité au marché pour l'écoulement de leurs productions ou encore l'accès aux microcrédits pour le financement des leurs activités.

Dans ce cadre, il est prévu **la réalisation d'une étude de marché et de filières**, ayant pour objectif d'appuyer l'identification des cultures maraichères les plus rentables à promouvoir auprès des producteurs cibles du projet.

L'étude sera réalisée par un consultant externe, qui aura la charge de concevoir la méthodologie à utiliser sur terrain, les outils de collecte des données, définir les échantillons, de compiler les données, assurer le rapportage, et produire tous les livrables nécessaires.

Les présents termes de référence définissent les modalités et les conditions de réalisation de cette expertise.

II. OBJECTIFS DE L'ETUDE DE MARCHE ET DES FILIERES

L'étude vise à sélectionner des cultures maraichères rentables et à promouvoir auprès des producteurs soutenus par le Projet PARK, sur la base de critères, puis de réaliser une analyse approfondie des marchés et des filières de certaines de ces différentes cultures.

L'étude de marché consistera en une analyse de la demande et de l'offre de ces produits sur les différents marchés ainsi que des potentiels de développement de ces cultures et de leurs marchés. L'étude sera couplée avec une analyse filière, pour cartographier les acteurs, les flux, analyser les interactions et la répartition de la valeur ajoutée entre les acteurs, ainsi que les points forts, les points faibles, les contraintes et les opportunités afin d'appuyer le développement de ces filières.

Cette étude sera menée en supposant que le marché des légumes dans la ville de Kinshasa évolue, notamment en raison d'un changement des habitudes de consommation de la population kinoise et notamment de la classe moyenne et aisée (cadres, entrepreneurs, fonctionnaires, expatriés...). Ces évolutions entraîneraient une modification notable des types de légumes demandés, mais aussi de leur qualité sanitaire, nutritionnelle, gustative, ce qui influencera de manière significative le choix des cultures à promouvoir auprès des producteurs bénéficiaires du projet mais aussi les pratiques et techniques de production. Ces évolutions s'accompagneraient également d'une diversification/segmentation accrue des marchés et des circuits de distribution des légumes et notamment l'émergence de débouchés à plus forte valeur ajoutée (supermarchés, supérettes, restaurants, marchés bios/agroécologiques, vente en ligne...). L'étude prendra en compte ces hypothèses, qu'elle pourra ensuite confirmer ou infirmer. Ainsi, l'étude portera par exemple sur des légumes qui occupent un segment de niche et connaissent aujourd'hui une demande croissante, ou bien des légumes qui sont actuellement majoritairement importés mais pourraient être intégrés dans les assolements des producteurs, ou encore, des légumes disponibles uniquement à certaines saisons, ou cultivés de manière très localisée, et dont le potentiel de développement est à exploiter.

Toutes les analyses à réaliser dans le cadre de cette étude se feront en fonction des contraintes, priorités et capacités des producteurs ciblés par ce projet, afin de faire des propositions qui seront véritablement adaptées au contexte local.

III. METHODOLOGIE DE L'ETUDE

3.1 Zonage de l'étude

L'étude sera menée dans les zones de production maraichère où sont réparties les 74 OSC concernées par le projet (vallée de la rivière N'djili, de POOL MALEBO), et dans les zones de consommation de quelques quartiers de certaines communes de la ville de Kinshasa comme LIMETE, GOMBE, LEMBA, NGALIEMA. Ces quartiers ont été identifiés suite à des études antérieures réalisées par la CD Kins et sont considérés comme représentatifs des évolutions des marchés de consommation des légumes précédemment évoquées (hypothèses de cette étude). Toutefois, le consultant pourra étendre ou délocaliser son lieu de collecte des données dans d'autres zones, en fonction de ses résultats.

3.2 Description des tâches

L'étude devra suivre les étapes et réaliser les analyses décrites ci-après :

- **Présélection des cultures maraichères porteuses**

Une analyse documentaire devra être réalisée au démarrage du travail, afin de connaître et s'appuyer sur les études et expériences éventuellement déjà existantes dans la ville-province de Kinshasa.

Du temps sera ensuite consacré à des entretiens avec des personnes ressources (services de l'état, projets/programmes, autorités locales, leaders communautaires, producteurs...), suivie de visites de

marchés clés (marchés dans les quartiers ciblés, mais aussi marchés à plus forte valeur ajoutée – supermarchés, supérettes, restauration...) pour des échanges avec les commerçants et distributeurs, et des observations et recensement des produits maraichers disponibles. Des questions seront posées pour identifier d'autres produits maraichers potentiels, pas forcément présents sur les marchés en cette saison (septembre-octobre) ou ces jours-là (par exemple, les jours de visite peuvent ne pas correspondre aux jours de marchés hebdomadaires et il faudra en tenir compte), mais tout de même d'intérêt pour les producteurs, les consommateurs des zones concernées, et correspondre à des débouchés prometteurs à forte valeur ajoutée.

Les informations du terrain viendront donc compléter/confirmer/ajuster les informations issues de la phase d'analyse documentaire. Une liste de produits sera ainsi élaborée.

- **Sélection des cultures maraichères porteuses**

Un temps sera ensuite dédié à la **classification, et la pré-sélection de 6 cultures porteuses**, sur la base des critères suivants :

≥ **Aspects techniques :**

- Disponibilité et accessibilité aux technologies et aux intrants/équipements nécessaires
- Adaptation aux conditions climatiques

≥ **Potentiel de croissance et compétitivité :**

- Marché non satisfait, demande du marché, potentiel de croissance
- Avantage comparatif sur les marchés de la ville-province
- Existence d'acteurs motivés et de produits à développer

≥ **Potentiel de réduction de la pauvreté, bénéfices sociaux et environnementaux :**

- Potentiel de création de revenus, emplois
- Pertinence pour la réduction de la pauvreté, inclusion sociale (femmes, jeunes), participation des artisans, petits producteurs, petites entreprises
- Respect des normes sociales et écologiques

≥ **Perspectives de succès :**

- Politiques publiques encourageantes
- Initiatives des partenaires et opérateurs de la filière, engagement
- Nombre significatif d'entreprises, de ménages concernés

≥ **Aspects relatifs au projet :**

- Valeur ajoutée et expérience de la CD Kins et du Centre Liziba
- Synergies/liens/coopération avec d'autres programmes

Le consultant élaborera des tableaux où tous ces critères seront renseignés pour les cultures maraichères identifiées afin de procéder à la **sélection finale des 6 cultures avec la CD Kins**.

Parmi ces 6 cultures sélectionnées, 4 d'entre elles seront ensuite priorisées, de manière argumentée, pour faire l'objet d'une analyse détaillée pour l'étape suivante.

Cette étape de sélection devra être rapidement réalisée, afin d'entamer directement l'étape suivante d'analyse détaillée des marchés et filières concernées.

- **Analyse détaillée des marchés et filières pour les 4 produits priorisés**

Pour chaque culture maraichère identifiée, l'analyse des données qualitatives et quantitatives collectées devra permettre d'élaborer :

≥ **L'analyse de la demande (marchés) :**

- Caractérisation des produits commercialisés (bruts ou transformés) et des modes de consommation de ces produits ;

- Caractérisation des marchés actuels de ces différents produits : estimation de la demande (types d'acheteurs, quantités achetées et, comportement des consommateurs, habitudes d'achat, segmentation de la clientèle, tendances de consommation...), quantités achetées, avis sur le produit, exigences qualité, prix d'achat, lieu d'achat, mode d'achat/de livraison et de paiement, autres informations, etc. ;
 - Degré de connaissance de ces marchés (attentes des acheteurs) par les producteurs ;
 - Analyse des contraintes auxquelles sont confrontés les producteurs (difficultés à atteindre ou à honorer les marchés identifiés) ;
 - Identification des contraintes existantes des acheteurs pour accéder à des produits de qualité et en quantité suffisante dans la zone ;
 - Réflexion pour l'identification de marchés potentiels, porteurs, et conditions d'atteinte de ces marchés ;
- ≥ **L'analyse de l'offre :**
- Principaux fournisseurs, volumes des importations venant de l'extérieur du pays ou d'autres provinces de la RDC, volumes de production des producteurs locaux de Kinshasa, approvisionnement des marchés (saisonnalité...), qualité des produits, prix et variation dans l'année, détermination des prix, lieux et modalités approvisionnement, concurrence, compétitivité, stratégie de placement des différents produits dans les rayons ou sur les étals, communication auprès des clients/consommateurs, modalités spécifiques (marketing développé, promotion etc.)... ;
 - Analyse des pratiques et rendements de production, des procédés éventuels de transformation, et de leur impact sur les ressources naturelles ;
- ≥ **Le fonctionnement actuel des filières :**
- Description et caractérisation des acteurs directs et indirects (producteurs transformateurs, commerçants, fournisseurs d'intrants et de services financiers et non financiers...), niveau d'organisation des différents maillons ou groupes d'acteurs ;
 - Place des femmes et des jeunes dans la filière (maillons, position et rôles dans la filière) ;
 - Pour chaque filière, description et caractérisation des interactions/rerelations spécifiques des producteurs avec les autres acteurs ;
 - Analyse des circuits de distribution, de la logistique (transport, stockage, conservation), du prix de vente aux différents niveaux / maillons (producteurs, transformateurs, commerçants/distributeurs...) ainsi que des marges pratiquées ;
 - Analyse de l'environnement réglementaire et institutionnel des filières (politiques publiques, actions des services techniques, de la recherche agronomique, des organisations paysannes faitières, des projets et programme de développement de la filière...) ;
 - Identification et analyse des atouts et contraintes qui existent au niveau des filières, et des enjeux pour ces filières en général ;
 - Elaboration de stratégies d'amélioration visant à renforcer le potentiel de chaque filière pour en faire des filières porteuses ;
 - Identification des besoins en formation et compétences techniques nécessaires pour les producteurs / les OSC maraichères.

Pour cette étude, le consultant apportera également des informations et des recommandations spécifiques au projet sur les **certifications éventuelles**, existantes dans la ville-province de Kinshasa ou dans d'autres contextes du pays qui pourraient être mobilisées pour les produits maraichers agroécologiques promus, et/ou encore sur de potentielles certifications intéressantes à développer. Pour chaque type de certification, es informations et propositions sont notamment attendues sur les

conditions légales/juridiques (mise en place, enregistrement, protection, suivi...), sur les modalités organisationnelles et le fonctionnement opérationnel (contrôle qualité, marketing, commercialisation, mutualisation de certains coûts comme l'étiquetage, la logistique...), et sur les moyens nécessaires et comment ces moyens pourraient être couverts.

A cet effet, des entretiens approfondis sont à réaliser de nouveau sur les marchés, avec les commerçants et distributeurs impliqués dans la commercialisation des produits ciblés. Des entretiens sont ensuite prévus avec des producteurs, parmi les 2500 maraîchers membres de 74 OP appuyées par le projet PARK, sélectionnés sur la base de critères à définir en collaboration avec la CD Kins (représentativité des zones/quartiers, importance des produits ciblés dans les quartiers, connexion aux marchés principaux, zone d'intervention de la CD Kins...). Des entretiens seront également à prévoir avec d'autres acteurs (transformateurs, acteurs d'appui dont services étatiques...), en fonction des informations nécessaires.

Les entretiens ont pour objectif de recueillir des informations (qualitatives et/ou quantitatives) mais aussi les discours, avis, réflexions des personnes. Ils sont basés sur l'écoute active et cherchent à établir une relation de communication de qualité qui incite l'enquêté à s'exprimer davantage et permet de comprendre comment il voit les choses. Etant donné la durée de la prestation, des focus groups seront également à mobiliser, notamment avec les producteurs, ou pour réunir les femmes ou les jeunes.

La sélection des personnes à entretenir ou réunir sera préparée en amont par le consultant, et validée par la CD Kins. Le consultant veillera à une bonne représentativité des différentes filières et des maillons qui les composent (production, transformation, commercialisation + acteurs indirects clés) ainsi que la participation des femmes et des jeunes.

IV. PRINCIPALES ETAPES DE MISE EN ŒUVRE

Le consultant proposera sa méthodologie d'intervention. Toutefois, la méthodologie proposée devra prendre en compte les tâches présentées précédemment et les principaux temps forts ci-après :

- **Un temps de cadrage initial** : l'étude démarrera par un temps de cadrage qui permettra de fixer la compréhension des attentes et de la commande de la CD Kins par le consultant (les objectifs, les résultats attendus de la mission, les documents disponibles, les informations à collecter, la méthodologie et les outils de collecte, et l'organisation de la collecte sur le terrain). Ce temps permettra aussi d'identifier et de lever d'éventuelles contraintes qui pourraient gêner la réalisation de la présente analyse. Il s'agira aussi de mettre en place l'organisation logistique et le suivi de la prestation.
- **Un temps de collecte d'informations** : Ce temps consistera à faire la synthèse de la recherche documentaire et élaborer les outils de collecte, qui devront être validés par la CD Kins avant leur déploiement sur le terrain. Ces derniers devront être variés et adaptés : questionnaires, entretiens, focus group, observation directe, etc. Il sera probablement nécessaire pour tester les outils de collecte et sur cette base, ajuster ou non la démarche et les outils d'analyse – un temps pourra être prévu pour cela. Enfin, pour réparer des gaps éventuels, le consultant pourra recourir à quelques enquêtes de terrain complémentaires.
- **Un temps de restitution et validation** : La synthèse des informations sur les cultures débutera sur le terrain. Des réunions seront organisées par le consultant au niveau des quartiers. Elles seront dédiées à la mise en débat des conclusions et analyses du travail avec les producteurs et les communautés. Une restitution sera ensuite organisée à l'attention de la CD Kins.
- **Un temps final de rapportage** : il s'agira de préparer et de soumettre au projet un rapport provisoire et un rapport final de mission.

V. LIVRABLES ATTENDUS

A l'issue du diagnostic des filières et étude de marché, les livrables ci-après sont attendus du consultant :

- **Une note de présentation de la démarche et du contenu de la mission** de consultance proposée, base de discussions et d'échanges sur l'adéquation entre les propositions méthodologiques du/de la consultant(e) et les attentes des commanditaires ;
- **Les différents outils de collecte et d'analyse des données ;**
- **Les comptes rendus des réunions de restitution sur le terrain ;**
- **Pour la réunion de restitution à l'attention de la CD Kins, une présentation Power Point ;**
- **Un rapport d'étude** contenant *a minima* :
 - Sur la base de critères précis et argumentés, la liste de 6 cultures maraichères identifiées parmi les plus porteuses ;
 - Pour les 4 filières priorisées :
 - Une analyse détaillée de l'offre et de la demande (marchés actuels et potentiels) ;
 - Une cartographie des acteurs intervenant dans les 4 différentes filières retenues, une représentation des circuits de distribution, une analyse des interactions entre acteurs au sein des filières ;
 - Une analyse économique des filières : comptes d'exploitation par acteur direct pour les cultures retenues, répartition de la valeur ajoutée tout au long de la filière, impact sur les différents acteurs ;
 - Une analyse réglementaire et institutionnelle autour de chaque filière identifiée ;
 - Une analyse approfondie des opportunités et menaces, ainsi que des forces et faiblesses de chaque filière / une analyse des risques ;
 - Des stratégies d'amélioration de chacune des filières et des propositions de formations et de renforcement de compétences adaptées aux OSC maraichères des zones d'intervention du projet.
 - Des informations et des recommandations sur les options de certification possibles.

VI. PROFIL DU PRESTATAIRE

Pour réaliser cette étude, la CD Kins va recourir à la sélection d'un consultant répondant aux critères suivants :

- Être détenteur d'un diplôme de licence ou plus en agronomie, agroéconomie, développement rural, économie de développement, ou domaines similaires ;
- Minimum 5 ans d'expérience dans la réalisation d'études similaires ;
- Avoir une bonne connaissance de l'approche systémique, et maîtriser la méthodologie correspondante ;
- Avoir une excellente connaissance des filières maraichères et chaînes de valeur agricoles en RDC, attestées par au moins des missions de consultance ou de conseil y ayant trait – une expérience avérée dans le contexte de la ville-province de Kinshasa est un plus ;
- Posséder une bonne connaissance du secteur privé, et des opérateurs et acteurs en place, en termes de leviers de l'activité maraichère ;
- Témoigner d'une bonne capacité de synthèse, d'analyse des données socio-économiques et de rapportage ;
- Avoir une capacité de coordination et de suivi d'équipe sur le terrain ;
- Une expérience MAP (Méthodes d'analyse participative) serait un atout fondamental ;
- Maîtrise du lingala et de la langue française.

VII. MOYENS ET ASPECTS ORGANISATIONNELS

7.1 Parties prenantes et supervision de la mission

La mission sera supervisée par une commission du chargé de programme de la CD Kins, du responsable de la mission économie de la CD Kins. Ils organiseront des réunions hebdomadaires de suivi de l'activité, auxquelles prendront également part le chargé de projet Caritas et le chargé de projet GRET. Ces réunions se tiendront en présentiel et/ou en distanciel via Teams. L'étude bénéficiera également de l'appui technique de l'experte chargée de l'analyse des filières au Gret.

7.2 Calendrier proposé

Il est prévu un minimum de 30 jours pour la réalisation de l'ensemble de l'étude, selon le calendrier provisoire suivant (le consultant pourra proposer des adaptations dans le cadre de sa méthodologie) :

| Etapas | | Durée |
|--------|--|----------|
| 1 | Elaboration de la note de présentation de la démarche et du contenu de la mission de consultance, réunion de cadrage de la mission, et finalisation de la note | 3 jours |
| 2 | Elaboration des outils de collecte et validation par CD Kins et le Gret | 2 jours |
| 3 | Collecte et analyse des données sur terrain (phase sélection des cultures) | 5 jours |
| 4 | Validation du choix des 6 cultures + des 4 cultures prioritaires pour l'analyse détaillée | 1 jour |
| 5 | Collecte et analyse des données sur terrain (phase analyse détaillée par culture) | 13 jours |
| 6 | Réunion de restitution à la CD Kins et au Gret | 1 jour |
| 7 | Elaboration du rapport provisoire de l'étude | 4 jours |
| 8 | Intégration des commentaires de l'équipe projet et élaboration du rapport final de l'étude | 1 jour |

Il est attendu du consultant qu'il :

- Programme la réunion de cadrage initiale au démarrage de la mission ;
- Assure la programmation des visites, rencontres et entretiens nécessaires à sa mission ;
- Organise les visites terrains en concertation avec le commanditaire, qui prendra en charge les aspects logistiques et d'introduction sur place, auprès des partenaires locaux ;
- Organise, de concert avec le commanditaire, la réunion de restitution ;
- Assure tous les aspects de la production du rapport final, y compris sa duplication.

VIII. ENVELOPPE FINANCIERE

Le devis présenté devra indiquer l'ensemble des coûts occasionnés :

- Temps de travail du consultant : coûts TTC des honoraires (homme/jour) de l'ensemble de l'équipe du prestataire ;
- Frais de mission (perdiems) ;

- Frais de déplacement ;
- Matériel d'enquête ;
- Frais de reprographie ;
- Frais de communication ;
- Frais d'organisation des réunions/échanges ;
- Etc.

L'enveloppe maximum pour la prestation est de **8 000 dollars américains TTC**.

IX. MODALITES ET CONDITIONS DE SELECTION

Les candidat(e)s intéressé(e)s par cette prestation de service sont priés de soumettre, dans un seul fichier pdf :

- Une offre technique détaillée précisant la compréhension des termes de référence, la méthodologie proposée, le chronogramme, et les CV des experts de l'équipe de prestation en mettant en exergue des références pertinentes en rapport avec la présente mission, ;
- Une offre financière détaillée faisant apparaître les coûts unitaires TTC.

L'offre technique de chaque soumissionnaire sera évaluée sur un total de 70 points et l'offre financière sera évaluée sur un total de 30 points, pour un total général de 100 points. Le marché sera attribué à l'offre qui aura réuni le plus de points. Cependant, cette offre qui sera sélectionnée devra obtenir un minimum de 70 points sur les 100 possibles, au cas contraire, le marché sera déclaré infructueux et le comité d'adjudication décidera de la suite.

Grille de cotation des offres

| N° | Critères de sélection | Points |
|----|--|-----------|
| | Offre technique | 70 |
| 1 | <i>Qualifications, expériences et compétences du consultant</i> | 20 |
| 2 | <i>Compréhension globale des TDR & Méthodologie proposée</i> | 50 |
| 3 | Offre technique | 30 |
| | TOTAL | 100 |

X. DEPOT DES CANDIDATURES

Les formulaires de soumission sont disponibles en annexes.

Les offres sont à faire parvenir avant le **27 Octobre 2025 à 16h00 (heure GMT)**, avec la mention « **Diagnostic des filières et étude de marché – Projet PARK** » uniquement en version numérique : à l'adresse électronique : caritaskinshasa@gmail.com copie à : philberttulunda@gmail.com, dibwe-yuma.rdc@gret.org christiannkwe@caritasdev-kin.org

ANNEXES

| |
|--|
| Formulaires à retourner par le soumissionnaire |
|--|

FORMULAIRE N°1 : LETTRE DE SOUMISSION

[Lot Unique]

Référence et intitulé du marché : « Réalisation d'un diagnostic des filières et étude de marché des produits maraichers dans le cadre de projet - PARK »

En réponse à votre lettre d'invitation à soumissionner pour le marché précité, nous, soussignés XXXX, déclarons par la présente que :

- Nous avons examiné et nous acceptons dans sa totalité son contenu. Nous acceptons sans réserve ni restriction et intégralement ses dispositions.
- Nous proposons d'exécuter, conformément aux termes de référence du dossier d'appel d'offres et selon les conditions et délais indiqués, sans réserve ni restriction, les livraisons des fournitures et services détaillées dans notre offre technique.
- Le prix de notre offre [indiquer le cas échéant si cela inclut des pièces de rechanges, des consommables ou des services de maintenance], est de XXXXX (*à préciser en chiffres et en lettres*).
- Cette offre est valable pour une période de 60 jours à compter de la date limite de soumission des offres.
- Nous soumettons cette offre *[en notre nom/ au nom du groupement XXX dont nous sommes chef de file]*. Nous confirmons que nous ne soumissionnons pas sous une autre forme pour le même marché.

| | |
|--|--|
| Date | |
| Nom et prénom du représentant autorisé | |
| Signature du représentant autorisé | |
| Cachet | |

FORMULAIRE 2 : FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

A compléter pour chaque membre du groupement, le cas échéant :

| | |
|--|--|
| Nom légal du soumissionnaire | |
| Dans le cas d'un groupement d'entreprises, nom de chaque membre du groupement | |
| Nom commercial du soumissionnaire (si différent) | |
| Forme juridique du soumissionnaire | |
| Numéro d'enregistrement du soumissionnaire au registre des entreprises ou équivalent | |
| Lieu d'enregistrement principal (ville et pays) | |
| Adresse du siège social | |
| Téléphone | |
| Adresse mail | |

| | |
|--|--|
| Date | |
| Nom et prénom du représentant autorisé | |
| Signature du représentant autorisé | |
| Cachet | |

Joindre copie de la pièce d'identité du représentant autorisé et la copie d'enregistrement de l'entité (attestant nom et numéro d'immatriculation) pour chaque membre du groupement.

FORMULAIRE 3 : FICHE D'IDENTIFICATION BANCAIRE DU SOUMISSIONNAIRE

Les règlements seront effectués sur le compte bancaire suivant :

COORDONNEES BANCAIRES

| | |
|--|--|
| Intitulé du compte | |
| IBAN/ Numéro de compte | |
| Devise | |
| Code BIC/ SWIFT | |
| Nom de la banque | |
| Nom de l'agence | |
| Adresse de l'agence (rue, ville, pays, code postale) | |

DONNEES DU TITULAIRE DU COMPTE

Telle que déclarée à la banque

| | |
|-------------------------------|--|
| Titulaire du compte | |
| Adresse complète du titulaire | |

| | |
|--|--|
| Date | |
| Nom et prénom du représentant autorisé | |
| Signature du représentant autorisé | |
| Cachet | |

Joindre un RIB émis par la banque

FORMULAIRE 4 : ACTE DE GROUPEMENT (LE CAS ECHEANT)

Acronyme, nom développé, adresse, représenté par Monsieur/Madame XX, Titre,

Et

Acronyme, nom développé, adresse, représenté par Monsieur/Madame XX, Titre,

Et,

Etc.

S'engagent à se constituer en Groupement conjoint avec mandataire solidaire/ solidaire,
*Nom structure étant chef de file, pour exécuter en cas d'attribution le marché référencé :
xxx pour le compte de XXX.*

L'ensemble des membres du groupement habilite le représentant du chef de file, à signer
tout document se rapportant à ce projet.

Fait à XXX, le XXX

Nom de la structure

Nom du signataire

Titre

Nom de la structure

Nom du signataire

Titre

FORMULAIRE 6 : DECLARATION DE CAPACITE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE DU SOUMISSIONNAIRE

Le soumissionnaire détaille les informations sollicitées à continuation et certifie que l'ensemble de celles-ci est exact.

Lister les références requises (5 maximum au cours des 3 dernières années - en cas de groupement, 5 maximum par consultant/bureau d'études), selon le format ci-dessous :

| | | |
|--|----------|--|
| Titre du projet : | | Pays : |
| Localisation au sein du pays : | | Equipe d'expert mis à disposition par le prestataire : |
| Nom du client | | Nombre d'experts mobilisé |
| Contact du client (adresse, telephone) | | |
| Date démarrage | Date fin | Montant du contrat |
| Si intervention en groupement, nom des autres structures intervenantes | | Nombre d'homme mois de prestation fourni |
| Nom du chef de mission | | |
| Description du projet | | |
| Description des services rendus | | |

| | |
|--|--|
| Date | |
| Nom et prénom du représentant autorisé | |
| Signature du représentant autorisé | |
| Cachet | |

FORMULAIRE 7 : OFFRE TECHNIQUE

a) Méthodologie et plan de travail proposés pour accomplir les Services

Il est suggéré de présenter la Proposition technique (8 pages maximum, y compris les tableaux et graphiques) comme suit :

- Méthodologie : Spécifiez la manière dont vous comprenez les objectifs des Services, la méthodologie pour exécuter chaque type de mission demandée et obtenir les résultats attendus et le détail de ceux-ci. Vous devrez mettre en relief les problèmes à résoudre et leurs conséquences, et la méthodologie que vous envisagez pour les résoudre.
- Plan de travail. Spécifiez la nature et la durée des activités que comprennent les Services, les étapes et les dates de présentation des rapports. Le plan de travail proposé doit démontrer que les Termes de référence ont été compris et peuvent être traduits en un plan de travail réaliste. Une liste des documents finaux, y compris les rapports qui constituent le livrable final doivent être inclus.

b) Composition de l'équipe et Curriculum Vitae (CV) de l'Expert (ou des Experts)

Vous joindrez à votre proposition le ou les CV détaillé(s) et mis à jour.

| | |
|--|--|
| Date | |
| Nom et prénom du représentant autorisé | |
| Signature du représentant autorisé | |
| Cachet | |

FORMULAIRE 8 : OFFRE FINANCIERE

| Référence | Libellé | Unité | Quantité H/J | Prix unitaire [<i>devise</i>] | Prix total [<i>devise</i>] |
|--|------------------|-------|-----------------|------------------------------------|---------------------------------|
| Rémunération (honoraires) | | | | | |
| Expert 1 (préciser fonction) | Nom et prénom | | | | |
| Expert 2 | | | | | |
| Enquêteurs | | | | | |
| Frais encourus dans le cadre de la réalisation de la mission | | | | | |
| Per diem | | | | | |
| Transport locaux | | | | | |
| (compléter le cas échéant) | | | | | |
| TOTAL | | | | | |

| | |
|--|--|
| Date | |
| Nom et prénom du représentant autorisé | |
| Signature du représentant autorisé | |
| Cachet | |

FORMULAIRE 9 : DECLARATION SUR L'HONNEUR RELATIVE AUX CRITERES D'EXCLUSION ET AUX CRITERES DE SELECTION

[Le][La] soussigné[e] [*insérer le nom du signataire du présent formulaire*]:

| | |
|---|---|
| <i>(uniquement pour les personnes physiques)</i> se représentant [lui][elle]-même | <i>(uniquement pour les personnes morales)</i> représentant la personne morale suivante: |
| Numéro de carte d'identité ou de passeport: («la personne») | Dénomination officielle complète: Forme juridique officielle: Numéro d'enregistrement légal: Adresse officielle complète: N° d'immatriculation à la TVA: («la personne») |

La personne n'est pas tenue de présenter la déclaration relative aux critères d'exclusion lorsque celle-ci a déjà été présentée aux fins d'une autre procédure d'attribution du même pouvoir adjudicateur, pour autant que la situation n'ait pas changé et que la période de temps écoulée depuis la date de la déclaration ne dépasse pas un an.

En pareil cas, le signataire déclare que la personne a déjà fourni la même déclaration relative aux critères d'exclusion aux fins d'une précédente procédure et confirme qu'aucun changement n'est intervenu dans sa situation:

| Date de la déclaration | Référence complète de la précédente procédure |
|------------------------|---|
| | |

I – SITUATIONS D'EXCLUSION CONCERNANT LA PERSONNE

| (1) déclare que la personne susmentionnée se trouve dans l'une des situations suivantes: | OUI | NON |
|--|--------------------------|--------------------------|
| (a) elle est en état de faillite ou fait l'objet d'une procédure d'insolvabilité ou de liquidation, ses biens sont administrés par un liquidateur ou sont placés sous administration judiciaire, elle a conclu un concordat préventif, elle se trouve en état de cessation d'activités, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature prévue par le droit de l'Union ou le droit national; | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (b) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu'elle n'a pas respecté ses obligations relatives au paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale conformément au droit applicable; | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (c) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu'elle a commis une faute professionnelle grave en ayant violé des dispositions législatives ou réglementaires applicables ou des normes de déontologie de la profession à laquelle elle appartient, ou en ayant adopté une | | |

| | | |
|---|--------------------------|--------------------------|
| conduite fautive qui a une incidence sur sa crédibilité professionnelle, dès lors que cette conduite dénote une intention fautive ou une négligence grave, y compris en particulier l'une des conduites suivantes: | | |
| i) présentation frauduleuse ou par négligence de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou le respect des critères d'éligibilité ou de sélection ou dans l'exécution d'un marché ou d'une convention, | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ii) conclusion d'un accord avec d'autres personnes en vue de fausser la concurrence, | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| iii) violation de droits de propriété intellectuelle, | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| iv) tentative d'influer sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur lors de la procédure d'attribution, | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| v) tentative d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure d'attribution; | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (d) il a été établi par un jugement définitif que la personne est coupable de l'un des faits suivants: | | |
| i) la fraude au sens de l'article 3 de la directive (UE) 2017/1371 et de l'article 1 ^{er} de la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, établie par l'acte du Conseil du 26 juillet 1995, | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ii) la corruption au sens de l'article 4, paragraphe 2, de la directive (UE) 2017/1371 ou la corruption active au sens de l'article 3 de la convention relative à la lutte contre la corruption impliquant des fonctionnaires des Communautés européennes ou des fonctionnaires des États membres de l'Union européenne, établie par l'acte du Conseil du 26 mai 1997, ou les actes visés à l'article 2, paragraphe 1, de la décision-cadre 2003/568/JAI du Conseil, ou la corruption telle qu'elle est définie dans d'autres droits applicables, | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| iii) les comportements liés à une organisation criminelle visés à l'article 2 de la décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil, | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| iv) le blanchiment de capitaux ou le financement du terrorisme au sens de l'article 1 ^{er} , paragraphes 3, 4 et 5, de la directive (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil, | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| v) les infractions terroristes ou les infractions liées à des activités terroristes, ainsi que l'incitation à commettre une infraction, la complicité ou la tentative d'infraction, telles qu'elles sont définies aux articles 3 et 14 et au titre III de la directive (UE) 2017/541 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2017 relative à la lutte contre le terrorisme; | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| vi) le travail des enfants ou les autres infractions liées à la traite des êtres humains visées à l'article 2 de la directive 2011/36/UE du Parlement européen et du Conseil; | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (e) elle a gravement manqué à des obligations essentielles dans l'exécution d'un marché ou d'une convention financés par le budget de l'Union, ce qui a conduit à la résiliation anticipée du marché ou de la convention ou à l'application de dommages-intérêts forfaitaires ou d'autres pénalités contractuelles ou ce qui a été découvert à la suite de contrôles et d'audits ou d'enquêtes effectués par un pouvoir adjudicateur, l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) ou la Cour des comptes; | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

| | | |
|--|--------------------------|--------------------------|
| (f) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu'elle a commis une irrégularité au sens de l'article 1 ^{er} , paragraphe 2, du règlement (CE, Euratom) n° 2988/95 du Conseil; | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (g) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu'elle a créé une entité dans une juridiction différente dans l'intention de se soustraire à des obligations fiscales, sociales ou à toute autre obligation légale applicable sur le territoire où se trouve son siège statutaire, son administration centrale ou son principal établissement; | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (h) (<i>uniquement pour les personnes morales</i>) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive que la personne a été créée dans l'intention visée au point g); | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2) déclare que, pour les situations visées aux points 1c) à 1h) ci-dessus, en l'absence de jugement définitif ou de décision administrative définitive, la personne ¹ : | OUI | NON |
| i. tombe sous le coup de faits établis dans le cadre d'audits ou d'enquêtes menés par le Parquet européen, la Cour des comptes ou l'auditeur interne, ou de tout autre contrôle, audit ou vérification effectué sous la responsabilité d'un ordonnateur d'une institution de l'UE, d'un organisme européen ou d'une agence ou d'un organe de l'UE; | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ii. fait l'objet de jugements non définitifs ou de décisions administratives non définitives, y compris le cas échéant de mesures disciplinaires prises par l'organe de surveillance compétent qui est chargé de vérifier l'application des normes de déontologie professionnelle; | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| iii. tombe sous le coup de faits visés dans les décisions des entités ou des personnes chargées de tâches d'exécution du budget de l'UE; | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| iv. est visée par des informations transmises par des États membres qui exécutent des fonds de l'Union; | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| v. fait l'objet de décisions de la Commission relatives à la violation du droit de l'Union dans le domaine de la concurrence ou de décisions d'une autorité nationale compétente concernant la violation du droit de l'Union ou du droit national en matière de concurrence ; | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| vi. est informée, par tout moyen, qu'elle fait l'objet d'une enquête de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), soit parce que l'OLAF lui a donné la possibilité de présenter ses observations sur les faits la concernant, soit parce qu'elle a fait l'objet de contrôles sur place effectués par l'Office dans le cadre d'une enquête, soit parce qu'elle a reçu notification de l'ouverture ou de la clôture d'une enquête de l'OLAF la concernant ou de tout autre élément s'y rapportant. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

¹ La déclaration au titre de ce point 2 est volontaire et ne peut produire d'effets juridiques défavorables pour l'opérateur économique tant que les conditions de l'article 141, paragraphe 1, point a), du RF ne sont pas Remplies.

II – SITUATIONS D’EXCLUSION CONCERNANT LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES AYANT LE POUVOIR DE REPRESENTATION, DE DECISION OU DE CONTROLE A L’EGARD DE LA PERSONNE MORALE ET DES BENEFICIAIRES EFFECTIFS

Ne s’applique pas aux personnes physiques, aux États membres et aux autorités locales

| (2) déclare qu’une personne physique ou morale qui est membre de l’organe d’administration, de direction ou de surveillance de la personne morale susmentionnée ou qui possède des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle à l’égard de ladite personne morale (à savoir, par exemple, les chefs d’entreprise, les membres des organes de direction ou de surveillance et les personnes physiques ou morales détenant, à titre individuel, la majorité des parts), ou un bénéficiaire effectif de la personne [au sens de l’article 3, point 6), de la directive (UE) 2015/849] se trouve dans l’une des situations suivantes: | OUI | NON | S.O. |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| situation visée au point 1) c) ci-dessus (faute professionnelle grave) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| situation visée au point 1) d) ci-dessus (fraude, corruption ou autre infraction pénale) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| situation visée au point 1) e) ci-dessus (manquements graves dans l’exécution d’un marché) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| situation visée au point 1) f) ci-dessus (irrégularité) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| situation visée au point 1) g) ci-dessus (création d’une entité dans l’intention de se soustraire à des obligations légales) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| situation visée au point 1) h) ci-dessus (personne créée dans l’intention de se soustraire à des obligations légales) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

III – SITUATIONS D’EXCLUSION CONCERNANT LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI REPENDENT INDEFINIMENT DES DETTES DE LA PERSONNE MORALE

| (3) déclare qu’une personne physique ou morale qui répond indéfiniment des dettes de la personne morale susmentionnée se trouve dans l’une des situations suivantes <u>Dans l’affirmative, veuillez indiquer, en annexe à la présente déclaration, la situation et le(s) nom(s) de la (des) personne(s) concernée(s), en donnant une brève explication.</u> : | OUI | NON | S.O. |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| situation visée au point a) ci-dessus (faillite) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| situation visée au point b) ci-dessus (non-respect des obligations de paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

IV – AUTRES MOTIFS DE REJET DE LA PRESENTE PROCEDURE

| (4) déclare que la personne susmentionnée : | OUI | NON |
|---|--------------------------|--------------------------|
| a participé précédemment à l'élaboration des documents de marché utilisés lors de la présente procédure d'attribution, si cela a entraîné une violation du principe d'égalité de traitement, notamment une distorsion de concurrence qui ne peut être corrigée autrement. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

V – MESURES CORRECTRICES

Si elle déclare l'une des situations d'exclusion mentionnées ci-dessus, la personne peut indiquer les mesures correctrices qu'elle a prises pour remédier à la situation d'exclusion, afin de permettre à l'ordonnateur de déterminer si ces mesures sont suffisantes pour démontrer sa fiabilité. Il peut s'agir, par exemple, de mesures prises au niveau technique, de l'organisation et du personnel en vue d'éviter toute répétition, de l'indemnisation du dommage ou du paiement des amendes ou de tout impôt ou toute cotisation de sécurité sociale. Les preuves documentaires pertinentes démontrant les mesures correctrices prises doivent être annexées à la présente déclaration. Cette disposition ne s'applique pas aux situations visées au point (1) (d) de la présente déclaration.

VI – JUSTIFICATIFS SUR DEMANDE

Sur demande et dans le délai fixé par le pouvoir adjudicateur, la personne doit fournir des informations sur les personnes physiques et morales qui sont membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance ou qui possèdent des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle, y compris les personnes physiques et morales faisant partie de la structure de propriété et de contrôle et les bénéficiaires effectifs, ainsi que les justificatifs appropriés attestant qu'aucune de ces personnes ne se trouve dans l'une des situations d'exclusion visées aux points 1) c) à 1) f).

Elle doit également fournir les justificatifs suivants concernant la personne proprement dite et la ou les personnes physiques ou morales sur la capacité desquelles la personne compte s'appuyer, ou un sous-traitant, et concernant la ou les personnes physiques ou morales qui répondent indéfiniment des dettes de la personne:

pour les situations mentionnées aux points 1) a), c), d), f), g) et h) ci-dessus, un extrait récent du casier judiciaire est requis ou, à défaut, un document équivalent délivré récemment par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'établissement de la personne, dont il résulte que ces exigences sont satisfaites;

pour les situations mentionnées aux points 1) a) et b) ci-dessus, des certificats récents délivrés par les autorités compétentes du pays d'établissement. Ces documents doivent apporter la preuve du paiement de tous les impôts, taxes et cotisations de sécurité sociale dont la personne est redevable, y compris la TVA, l'impôt sur le revenu (personnes physiques uniquement), l'impôt sur les sociétés (personnes morales uniquement) et les charges sociales. Lorsqu'un document visé ci-dessus n'est pas délivré dans le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment faite devant une autorité judiciaire ou un notaire ou, à défaut, une déclaration solennelle faite devant une autorité administrative ou un organisme professionnel qualifié du pays d'établissement.

La personne n'est pas tenue de fournir les justificatifs si elle les a déjà présentés aux fins d'une autre procédure d'attribution du même pouvoir adjudicateur. Les documents ne doivent

pas avoir été délivrés plus d'un an avant la date à laquelle ils ont été demandés par le pouvoir adjudicateur et doivent être toujours valables à cette date.

Le signataire déclare que la personne a déjà fourni les preuves documentaires aux fins d'une précédente procédure et confirme qu'aucun changement n'est intervenu dans sa situation:

| Document | Référence complète de la précédente procédure |
|---|---|
| <i>Insérer autant de lignes que nécessaire.</i> | |

La personne n'est pas tenue de fournir les justificatifs si ceux-ci peuvent être consultés sans frais dans une base de données nationale.

Le signataire déclare que l'adresse internet de la base de données/les données d'identification ci-après donne(nt) accès aux justificatifs demandés.

| Adresse internet de la base de données | Données d'identification du document |
|---|--------------------------------------|
| <i>Insérer autant de lignes que nécessaire.</i> | |

VII – CRITERES DE SELECTION

Critères de sélection applicables à tous les membres du consortium/sous-traitants/ entités pourvoyeuses de capacités

| | OUI | NON | S.O. |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| (1) déclare que la personne susmentionnée satisfait aux critères de sélection qui lui sont applicables à titre individuel, tels que prévus dans le dossier d'appel d'offres, à savoir: | | | |
| (a) elle a la capacité d'exercer l'activité professionnelle d'un point de vue légal et réglementaire, nécessaire à l'exécution du marché, conformément aux dispositions de la section <i>[insérer]</i> de l'avis de marché/des instructions aux soumissionnaires; | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (b) elle remplit les critères économiques et financiers applicables, mentionnés à la section <i>[insérer]</i> de l'avis de marché/ informations complémentaires concernant l'avis de marché/ des instructions aux soumissionnaires; | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (c) elle remplit les critères techniques applicables, mentionnés à la section <i>[insérer]</i> de l'avis de marché/ informations complémentaires concernant l'avis de marché/ des instructions aux soumissionnaires; | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (d) elle remplit les critères professionnels applicables indiqués à la section <i>[insérer]</i> de l'avis de marché/informations complémentaires sur l'avis de marché/instructions aux soumissionnaires ; | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (e) elle ne fait pas l'objet d'un conflit d'intérêts susceptible de nuire à l'exécution du contrat. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Veuillez adapter le tableau ci-dessus en fonction des critères mentionnés dans le dossier d'appel d'offres (c'est-à-dire insérer des lignes supplémentaires pour chaque critère ou supprimer les lignes inutiles).

Critères de sélection applicables au soumissionnaire dans son ensemble - évaluation d'ensemble (à remplir *UNIQUEMENT* par soumissionnaire unique ou par le chef de file en cas d'offre conjointe)

| | | | |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| (2) si la personne susmentionnée est soumissionnaire unique ou chef de file dans le cas d'un consortium , déclare: | OUI | NON | S.O. |
| (f) que le soumissionnaire (y compris tous les membres du groupement en cas de consortium, les sous-traitants et les entités sur la capacité desquelles le soumissionnaire compte s'appuyer, le cas échéant) remplit l'ensemble des critères de sélection pour lesquels il sera procédé à une évaluation d'ensemble conformément au dossier d'appel d'offres; | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (g) qu'elle ne fait pas l'objet d'un conflit d'intérêts susceptible de nuire à l'exécution du contrat. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Dans le cas d'une procédure avec lots, les déclarations ci-dessus s'appliquent au(x) lot(s) pour le(s) quel(s) la demande de participation/l'offre est présentée.

VIII – JUSTIFICATIFS AUX FINS DE LA SELECTION

Le signataire déclare que la personne susmentionnée peut fournir, sur demande et sans tarder, les documents justificatifs nécessaires énumérés dans les sections correspondantes du dossier d'appel d'offres et qui ne sont pas disponibles sous forme électronique.

Lorsque les justificatifs ne doivent pas accompagner la demande de participation ou l'offre, la personne est invitée à élaborer à l'avance les documents relatifs aux justificatifs, étant donné que le pouvoir adjudicateur peut demander que ceux-ci lui soient communiqués dans un délai réduit.

La personne n'est pas tenue de fournir les justificatifs si elle les a déjà présentés aux fins d'une autre procédure de passation de marché du même pouvoir adjudicateur. Les documents ne doivent pas avoir été délivrés plus d'un an avant la date à laquelle ils ont été demandés par le pouvoir adjudicateur et doivent être toujours valables à cette date.

Le signataire déclare que la personne a déjà fourni les preuves documentaires aux fins d'une précédente procédure et confirme qu'aucun changement n'est intervenu dans sa situation:

| Document | Référence complète de la précédente procédure |
|---|---|
| <i>Insérer autant de lignes que nécessaire.</i> | |

La personne n'est pas tenue de fournir les justificatifs si ceux-ci peuvent être consultés sans frais dans une base de données nationale.

Le signataire déclare que l'adresse internet de la base de données/les données d'identification ci-après donne(nt) accès aux justificatifs demandés.

| Adresse internet de la base de données | Données d'identification du document |
|---|--------------------------------------|
| <i>Insérer autant de lignes que nécessaire.</i> | |

IX - DÉCLARATION SUR L'HONNEUR RELATIVE À UN MONTANT DE DETTE CONSTATÉ DÛ À L'UNION

(à remplir **UNIQUEMENT** par le soumissionnaire unique ou par le chef de file en cas d'offre conjointe)

La personne qui, en tant que soumissionnaire unique/chef de file en cas de consortium, soumet une demande de participation/une offre dans le cadre de la procédure susmentionnée, déclare que:

| | | |
|--|--------------------------|--------------------------|
| le candidat/soumissionnaire, y compris chaque membre du groupement en cas d'offre conjointe/ les sous-traitants, | OUI | NON |
| n'est pas redevable envers l'Union d'un montant de dette constaté. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

La personne susmentionnée doit immédiatement informer le pouvoir adjudicateur de toute modification de la situation déclarée.

La personne susmentionnée est susceptible d'être rejetée de la présente procédure et est passible de sanctions administratives (exclusion ou sanction financière) s'il est établi que de fausses déclarations ont été faites ou que de fausses informations ont été fournies pour participer à la présente procédure.

Nom et prénoms

Date

Signature²

Modèle de contrat de prestation de service

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE

Entre :

Caritas Développement Kinshasa, en sigle « **CD Kins** », représentée par son Directeur, Monsieur l'Abbé Bienvenu MASUNGA NDOTONI,

CD Kins

B.P. 1800 Kinshasa-Gombe

79, 13^{ème} rue, Commune de Limete, Quartier industriel

Tel : +243 81 52 57 634 ; +243 89 82 76521 ;

E-mail : caritaskinshasa@gmail.com ; caritaskinsaha@yahoo.fr

Ci-après appelé Client

d'une part,

Et

Ci-après appelé xxx

d'autre part

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet du contrat

L'objectif du présent contrat consiste à accompagner la Caritas Développement Kinshasa à sélectionner des cultures maraichères rentables et à promouvoir auprès des producteurs soutenus par le projet PARK, sur la base de critères, puis de réaliser une analyse approfondie des marchés et des filières de certaines de ces différentes cultures. La finalité est de proposer des stratégies d'amélioration de chacune de ces filières, des recommandations sur les options de certification possibles, et des propositions de formations et de renforcement de compétences adaptées aux OSC maraichères des zones d'intervention du projet « PARK ».

Les deux parties reconnaissent le caractère contractuel des documents annexés au présent contrat, incluant :

- Annexe 1 : Termes de référence de la consultance
- Annexe 2 : Propositions technique et financière

Article 2 – Description de la prestation (du prestataire)

La prestation consiste à faire une analyse de la demande et de l'offre de ces produits sur les différents marchés ainsi que des potentiels de développement de ces cultures et de leurs marchés. L'étude sera couplée avec une analyse filière, pour cartographier les acteurs, les flux, analyser les interactions et la répartition de la valeur ajoutée entre les acteurs, ainsi que les points forts, les points faibles, les contraintes et les opportunités afin d'appuyer le développement de ces filières.

Pour ce faire, le consultant s'engage à fournir à la CD Kins, en trois exemplaires papiers originaux et un exemplaire en version électronique, l'ensemble des livrables suivants :

- Une note de présentation de la démarche et du contenu de la mission ;
- Les différents outils de collecte et d'analyse des données ;
- Les comptes rendus des réunions de restitution sur le terrain ;
- Pour la réunion de restitution à l'attention de la CD Kins, une présentation Power Point ;
- Un rapport d'étude final intégrant les commentaires de la CD Kins.

Article 3 – Planning de la prestation

La prestation se déroulera selon le calendrier prévisionnel présenté dans les documents de la proposition technique et des termes de référence.

Les parties se réservent le droit d'adapter le calendrier selon les contraintes qui pourraient survenir lors de l'exécution du présent contrat.

Article 4 – Conditions financières

Montant des prestations :

Le montant des prestations s'élève à **8000 \$ TTC**. Ce montant couvre toutes les prestations conformes à l'objet du présent contrat.

Modalités de paiement

- Première tranche 2400\$ US à la signature du contrat soit 30% du montant total.
- Deuxième tranche 4000\$ US à la soumission des livrables provisoires (rapport de diagnostic et plan d'actions) soit 50% du montant total.
- Troisième tranche 1600 \$ US à la validation de l'ensemble des livrables finaux soit 20% du montant total.

Article 5 : Statut du consultant

Pendant la durée du contrat, le consultant ne peut nullement se considérer comme membre du personnel de la Caritas Développement Kinshasa.

Aussi, les obligations de Caritas Développement Kinshasa se limitent au paiement des frais dus pour ses prestations.

Article 6 : Respect de l'identité de Caritas Développement Kinshasa

Le consultant est tenu de ne pas divulguer toute information concernant l'organisation et le fonctionnement de la Caritas Développement Kinshasa, dont il aura pris connaissance durant sa mission.

Article 7 – Lieux de déroulement des prestations

Cette étude se réalisera dans l'enceinte des coopératives et associations maraîchères situées dans la commune de N'séle, Masina et Limete, ville de Kinshasa.

Article 8 – Effet et durée

Le présent contrat couvre la période de réalisation de la mission soit du 10 novembre 2025 au 15 décembre 2025

| Etapas | | Périodes |
|--------|--|---|
| 1 | Contractualisation et cadrage de la mission | 1 ^{ère} semaine de novembre 2025 |
| 2 | Réalisation du diagnostic des filières | 2 ^{ème} et 3 ^{ème} semaine du novembre 2025 |
| 3 | Elaboration du rapport de diagnostic et du plan d'actions (rapports provisoires) | 1 ^{ère} semaine de décembre 2025 |
| 4 | Revue et soumission des livrables finaux et associations adapté | 2 ^{ème} décembre 2025 |

Il prend effet à partir de la date de sa signature.

Article 09 – Modification du contrat

Le présent contrat peut faire l'objet de modifications par voie d'avenant initié de commun accord par les deux (2) parties.

Article 10 – Différends

Le présent contrat est soumis aux lois et règlements en vigueur en République Démocratique du Congo.

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les tribunaux compétents seront saisis.

Article 12 – Election de domicile

Les parties élisent domicile en leurs adresses respectives ci-dessus citées.

Article 13 – Dispositions finales

Les parties reconnaissent avoir pris connaissance des présentes dispositions et s'engagent à les respecter.

Le présent Contrat de prestation de service signé ce

Fait à Kinshasa, en trois exemplaires originaux, le

Pour le prestataire

Pour le client

Abbé MASUNGA NDOTONI Bienvenu

Directeur